

Département de Lot et Garonne

COMMUNE DE MONTPEZAT

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 14
Excusés : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, **le vingt et un mars** à onze heures
le Conseil Municipal dûment convoqué par s'est réuni au lieu habituel de
ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal, le 16 mars 2026

Présents : Mme SEIGNOURET Jacqueline, Mr ROSSI Tino, Mr FLEURY David, Mr BENOIST Cyril,
Mme REY Patricia, Mr GODEAS Philippe, Mr SOULIÉ Cédric, Mme RALLIER Kelly, Mme POWELL
Rebecca, Mr VIEL Patrick, Mme LAHUTTE Audrey, Mr DAMIEN Philippe, Mme OZANNE Karine,
Mme CHAUVEL Monique.

Excusés : Mme BORDES Christine

Pouvoirs : Mme BORDES Christine donne pouvoir à Mme le Maire

A été nommé Secrétaire de Séance : REY Patricia

ORDRE DU JOUR

Délibération

- + Approbation des Procès-Verbaux de séance du 9 mars et 21 mars 2026,
- + Mme BORDES Christine – Portails IME – Etude de devis,
- + Désignation des délégués auprès du SIVU Chenil Fourrière,
- + Communauté de Communes – Concours de Vélo décoré,
- + Correspondant incendie et secours
- + Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants
auprès du SDEE47,
- + Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du
Syndicat des Eaux,
- + Délégués auprès de l'ADMR de Castelmoron sur lot et de Prayssas,
- + Délégués Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et
Extincteurs communaux,
- + Composition des différentes commissions communales,
 - Détermination du nombre de membres du CCAS et mise en place
des membres du conseil,
 - Commission de relation avec l'Ecole, le Transport Scolaire et la
Cantine,
 - Commission des Travaux Public et des Bâtiments,
 - Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du
Développement Durable,
 - Commission du PLUI,
 - Commission des Chemins Ruraux et des Cours d'Eau,
 - Commission de la Jeunesse et des Sports,
 - Commission de Contrôle des Listes Electorales,

Délibération 26/2026**Election des délégués de la commune à Territoire d'Energie de Lot et Garonne**

Publiée le 02/04/2026 Transmise à la Préfecture le 02/04/2026 Visée le 02/04/2026

Madame le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne approuvés par Arrêté Préfectoral le 7 janvier 2026,

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'Energie.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Se sont portés candidats pour les délégués titulaires :

- Mme BORDES Christine
- M. ROSSI Tino

Se sont portés candidats pour les délégués suppléants :

- M. DAMIEN Philippe
- M. GODEAS Philippe

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme BORDES Christine, 15 voix
- M. ROSSI Tino, 15 voix
- M. DAMIEN Philippe, 15 voix
- M. GODEAS Philippe, 15 voix .

- Mme BORDES Christine, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

- M. ROSSI Tino, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

- M. DAMIEN Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

- M. GODEAS Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Délibération 30/2026**Désignation des délégués auprès du SDIS et Extincteurs**

Publiée le 02/04/2026 Transmise à la Préfecture le 02/04/2026 Visée le 02/04/2026

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal ce qui suit :

A la suite des dernières élections municipales et conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, il importe de procéder à la mise en place d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et Extincteurs communaux.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité des suffrages,

Le Maire invite les candidats à se déclarer.

Se sont portés candidats pour les délégués titulaires :

– Mme BORDES Christine

Se sont portés candidats pour les délégués suppléants :

– M. DAMIEN Philippe

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- Mme BORDES Christine, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

- M. DAMIEN Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et voté à bulletin secret,**

Désigne, pour représenter la commune auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et Extincteurs communaux :

- Délégué titulaire :

Mme BORDES Christine

- Délégué suppléant :

M. DAMIEN Philippe

Notifie cette délibération au Président du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et Extincteurs communaux et aux intéressés.

&&&&&&&&&&

Délibération 31/2026**Détermination du nombre de membre du CCAS
et
Elections des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration**

Publiée le 02/04/2026 Transmise à la Préfecture le 02/04/2026 Visée le 02/04/2026

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire, en plus du maire qui est président de droit.

Madame le Maire invite les conseillers à présenter leur candidature.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité des suffrages,

Se sont portés candidats :

- _ Mme REY Patricia
- _ Mme LAHUTTE Audrey
- _ Mme OZANNE Karine
- _ M. ROSSI Tino
- _ M. SOULIÉ Cédric
- _ M. GODEAS Philippe
- _ Mme POWELL Rebecca
- _ Mme BORDES Christine

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue :8

- Mme REY Patricia, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.
- Mme LAHUTTE Audrey, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléant.
- Mme OZANNE Karine, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.
- M. ROSSI Tino, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
- M. SOULIÉ Cédric, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.
- M. GODEAS Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
- Mme POWELL Rebecca, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléant.
- Mme BORDES Christine, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions suivantes ..., l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Maire, de M. ROSSI Tino en qualité de 2^{ème} Adjoint, de Mme REY Patricia en qualité de 3^{ème} Adjointe et de M. GODEAS Philippe en qualité de 4^{ème} Adjoint.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice des quatre Adjoints.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, Madame le Maire a décidé de donner délégation de pouvoir et de signature au bénéfice des 4 Adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Les délégations aux adjoints sont :

Pour la 1^{ère} Adjointe :

1. Réseaux et équipements (électricité, télécommunications)

- Électricité, électrification, fibre optique, téléphonie :
 - Entretien général,
 - Maintenance courante,
 - Examen des projets,
 - Élaboration, étude, suivi et exécution des dossiers et travaux.

2. Accessibilité

- Élaboration, étude et suivi des dossiers communaux et intercommunaux relatifs à l'accessibilité.

3. Urbanisme

- Suivi de l'ensemble des projets d'urbanisme ;
- Enquêtes et suites à donner aux infractions aux règlements d'urbanisme ;
- Enquêtes relatives aux déclarations d'achèvement de travaux afin d'établir les certificats de conformité.

Délégation est donnée pour les actes et décisions relatifs aux autorisations du droit des sols, notamment :

- Délivrance des autorisations de construire ou d'utiliser le sol ;
- Certificats d'urbanisme ;
- Permis de construire et d'aménager ;
- Déclarations préalables (y compris clôtures) ;
- Attestations d'achèvement et de conformité ;
- Lotissements ;
- Arrêtés d'alignement, actes de bornage ;
- Notes de renseignements d'urbanisme ;
- Demandes liées aux commerces (enseignes, changement d'usage...).

4. Bâtiments communaux – maintenance et contrats

- Suivi des contrats d'entretien (extincteurs, défibrillateur, ascenseur, chauffage, électricité, portes automatiques, etc.) ;
- Suivi de l'entretien général et de la maintenance de l'ensemble des bâtiments communaux,
- Commission bâtiment IME,

5. Vie communale et fonctionnement

- Gestion et suivi des situations de conflits ;
- Représentation du Maire lors de réunions, en cas d'absence ou d'empêchement ;

- Présence active sur l'ensemble des dossiers communaux.

6. Voirie communale (bourg du village)

- Élaboration, étude, suivi et exécution des dossiers et travaux concernant le stationnement des véhicules dans le bourg.

7. Finances communale

- Élaboration, étude et suivi des dossiers.

8. Travaux

- Élaboration, étude et suivi des dossiers.

9. Permanences

- Tenue de permanences en mairie, selon les besoins du service.

Délégation de signature

Dans le cadre de cette délégation, Madame BORDES Christine est autorisée à signer tous documents, courriers et pièces administratives relatifs à l'ensemble des dossiers et aux domaines mentionnés ci-dessus.

Pour le 2^{ème} Adjoint :

1. Cours d'eau :

- Examen des projets ;
- Élaboration, étude, suivi et exécution des dossiers et travaux.

2. Parc automobile et matériel communal :

- Suivi du bon entretien et du bon fonctionnement ;
- Élaboration, étude, suivi et exécution des réparations et du remplacement du matériel.

3. Travaux publics et bâtiments :

- Entretien général ;
- Maintenance courante ;
- Examen des projets ;
- Élaboration, étude, suivi et exécution des dossiers et travaux concernant les installations et constructions nouvelles et existantes.
- Commission bâtiment IME,

4. Accessibilité :

- Élaboration, étude et suivi des dossiers communaux et intercommunaux.

5. Ordures ménagères et compostage :

- Suivi et organisation des actions liées aux déchets et au compostage.

6. Agriculture, environnement et développement durable :

- Examen des projets ;
- Élaboration, étude, suivi et exécution des dossiers et travaux.

7. Relations avec les instances agricoles :

- Correspondance et suivi avec la Chambre d'agriculture, la SAFER et autres organismes ;
- Suivi des dossiers agricoles et fonciers.

8. Gestion des conflits :

- Suivi et gestion des situations de conflits.

9. Finances communale :

- Élaboration, étude et suivi des dossiers.

9. Travaux :

- Élaboration, étude et suivi des dossiers.

10. Représentation :

- Remplacement du Maire lors de réunions en cas d'absence ou d'empêchement.

Délégation de signature

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Tino Rossi est autorisé à signer tous documents, courriers et pièces administratives relatifs à l'ensemble des dossiers et aux domaines mentionnés ci-dessus.

Interventions en cas d'urgence (cours d'eau)

En cas de débordement, de risque d'inondation ou de toute situation d'urgence liée aux cours d'eau, Monsieur Tino Rossi est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes, en lien avec les services compétents.

Pour la 3^{ème} Adjointe :**1. Développement économique et touristique :**

- Examen des projets ;
- Élaboration, étude, suivi et exécution des dossiers et travaux.
- Commission bâtiment IME,

2. Fêtes et cérémonies :

- Élaboration, étude, suivi et exécution des manifestations ;
- Préparation de l'ensemble des événements organisés par la mairie.

3. Salle des fêtes :

- Entretien général ;
- Maintenance courante ;
- Examen des projets ;
- Élaboration, étude, suivi et exécution des dossiers et travaux ;
- Préparation de l'ensemble des événements de la mairie.

4. Action sociale :

- CCAS – élaboration, étude, suivi et exécution des dossier et actions,
- Suivi des actions sociales en lien avec l'ADMR de Prayssas et de Castelmoron sur lot ainsi que les autres organismes sociaux,

5. Relations avec l'ADMR :

- Délégation de correspondante auprès de l'ADMR ;
- Examen des projets ;
- Élaboration, étude, suivi et exécution des dossiers et actions.

6. Représentation et réunions :

- Représentation du Maire lors de réunions en cas d'absence ou d'empêchement ;
- Participation active au suivi des dossiers municipaux.

Délégation de signature

Dans le cadre de cette délégation, Madame REY Patricia est autorisée à signer tous documents, courriers et pièces administratives relatifs à l'ensemble des dossiers et aux domaines mentionnés ci-dessus.

Permanences

Madame REY Patricia exercera une permanence en Mairie, les mardis de 14 heures à 17 heures, soit 3 heures par semaine.

n° Délibération	Objet de la Délibération
24/2026	Approbation des procès-verbaux des séances des 9 et 21 mars 2026
25/2026	Etude de devis création de portillons pour le bâtiment de l'IME
26/2026	Election des délégués de la commune à Territoire d'Energie de Lot et Garonne
27/2026	Désignation des délégués auprès du syndicat EAU47
28/2026	Désignation des délégués auprès du SIVU Chenil Fourrière
29/2026	Désignation des délégués auprès de l'ADMR de Castelmoron sur Lot et de Prayssas
30/2026	Désignation des délégués auprès du SDIS et Extincteurs
31/2026	Détermination du nombre de membre du CCAS Et Elections des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration
32/2026	Commission de Relations avec l'Ecole, le Transport scolaire et la Cantine
33/2026	Commission des Travaux Public et des Bâtiments
34/2026	Correspondant défense
35/2026	Correspondant Sécurité Routière
36/2026	Correspondant local auprès de la Chambre d'Agriculture
37/2026	Correspondant développement de la Truffière, des Arbres et Végétaux
38/2026	Référent TEPOS (Territoire à Energie Positive)
39/2026	Délégations au Maire
40/2026	Indemnité du Maire et des Adjoints
41/2026	Délégations de fonctions aux Adjoints
42/2026	Délégations au Secrétaire Général de Mairie
43/2026	Désignation des délégués auprès du SMAVLOT Commission Affluent du Lot

